Le Nord

ADMINISTRATION — LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

BUREAU D'ANNONCES — 1, rue des Sept-Agaches, Grand'Place

CONDITIONS	
Par la poste. Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départem. non-limitrop. et Etrang., port en sus	

PUBLICITÉ	
Annonces	la ligne 0.40
Réclames	— 0.75
Faits-divers	— 1.50
Chronique locale	— 4.00

TEMPÉRATURE

Lille, le 2 juin.

Minimum, nuit, serné... 15-0
Minimum, nuit, découvert... 14-5
Surface du sol, 8 h. du matin... 20-5
A 1 mètre de profondeur... 12-6
De l'air à l'ombre... 21-6
Maximum, jour, à l'ombre... 27-6
Maximum, jour, au soleil... 31-2
Etat hygrométrique (8 h. m.)... 40
Etat du ciel : Peu nuageux.
Direction du vent : S.

BAROMÈTRE. — Le 1er juin (3 h. du matin) la pression est de 767 — le 2 juin (8 heures du matin) la pression est de ...

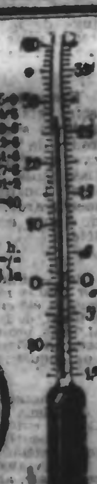

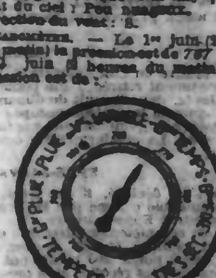

Temps probable. — En France, la température va rester très élevée; un temps beau avec quelques orages est probable.

SÉNAT

LE RACHAT DE L'OUEST

Le ministre passe alors à l'opportunité du rachat.

M. BARTHOU. — Certes, si le gouvernement obéissait à telle ou telle préoccupation théorique, il eut porté son choix sur un réseau dont l'acquisition eût soulevé moins de difficultés. Si l'Etat s'est décidé pour l'Ouest, c'est parce que ce réseau se trouve en des conditions telles que l'Etat se voit nécessairement obligé à mettre fin à sa concession.

Le ministre entreprend le procès de la Compagnie, rappelant les doléances sans nombre des commerçants et des voyageurs sur l'insuffisance du matériel, les irrégularités du service.

Prenant texte des statistiques de 1895-1905, il affirme que sur tous les points les résultats de l'exploitation de l'Ouest sont moins favorables que ceux de l'exploitation du réseau de l'Etat.

Après avoir relevé contre la Compagnie les négligences relatives à des commandes de matériel et ses économies abusives sur l'entretien, il rappelle enfin les retards et les accidents.

M. BARTHOU. — Si nous vous avons saisi de ce projet, ce n'est ni parce que nous obéissons à des parti-pris économiques, ni pour donner satisfaction aux fractions avancées de la Chambre, c'est uniquement parce que la Compagnie de l'Ouest n'est plus en état de remplir son office.

La suite du discours du ministre est renvoyée à jeudi à 4 heures.

La séance est levée à 6 heures 15.

Ouvrons nos poches

Cette invitation s'adresse à tous les citoyens français.

Elle est ainsi sur les lèvres, du moins sur les papiers qui nous arrivent tout droit du gouvernement par de multiples intermédiaires savamment et sûrement enchaînés les uns aux autres, depuis le ministre des finances jusqu'au plus modeste buraliste, en passant par les gros chefs de ... qui répondent aux titres de trésorier général, receveur particulier, percepteur, et une quantité d'autres.

Nous ne les connaissons pas tous, mais ils existent, car ils « touchent », et cela suffit à eux pour vivre, à nous pour croire.

Que de choses et que de gens auxquels il faut bien croire, sans les avoir jamais vus, dans le monde gouvernemental, politique, social ! Et dire que tels « primaires » prétendaient que cela n'arrive que dans la religion !

Ouvrons donc nos poches ; car le gouvernement se dispose à leur demander en 1909, la jolie petite somme de 62 millions en plus qu'en 1908.

Soixante-deux millions ! Une misère ! Presque deux francs par tête d'être humain sur le territoire français, depuis le bébé d'un jour jusqu'au doyen des centenaires !

Et ce joli denier n'est que pour continuer la tradition des années précédentes.

Je donne la parole à M. Caillaux lui-même, que résume un des plus authentiques blocards de la Chambre, le F∴ Gervais, Auguste, député de la Seine et collaborateur, pour la circonstance, du non moins blocard PROGRÈS DU NORD.

Il (M. Caillaux) constate que de 1897 à 1902 l'accroissement moyen annuel des budgets est de 55 millions ; puis, après un temps d'arrêt en 1903, on enregistre un accroissement de 37 millions en 1904, 58 millions en 1905, 86 millions en 1906, 125 millions en 1907, enfin 48 millions en 1908 ; si bien que la moyenne des accroissements de dépenses pendant cette dernière période de cinq ans, ressort à 70 millions.

Multiplions 70 par 5, et nous avons le produit respectable de 350 millions, c'est-à-dire d'un tiers de milliard.

Si encore la fortune nationale s'était accrue en proportion. Mais il n'en est rien.

Le F∴ Gervais, interprète de M. Caillaux, le criait à tous les échos, si chaque année la France républicaine s'était enrichie de quelque 80 millions ! Au lieu de cette exclamation triomphale et rassurante, il se borne à dire :

« Toute la question, c'est que les Etats comme les collectivités et les particuliers, doivent s'imposer l'obligation de « vivre selon leurs moyens. »

En d'autres termes, le gouvernement ne doit pas imposer à la France un train de vie supérieur à ses moyens.

C'est pourtant ce qu'ont fait nos ministres, approuvés par nos députés et sénateurs, qui, depuis cinq ans, pour ne pas remonter plus haut, font chaque année le tour à la lune dont nous avons donné la dimension.

Et, ce qui est pis, c'est que c'est devenu une habitude, et l'on se dispose à continuer pour 1909.

Le gérant d'une société qui mènerait ainsi les affaires serait remercié comme maladroit et imprévoyant, sauf à lui réclamer des dommages.

Quel est le « Quinze-Mille » du Bloc qui oserait poser ainsi la question à l'égard de M. Clémenceau et de son argentier, M. Caillaux ?

Le F∴ Gervais est bien plus prudent, et se borne à cette conclusion, qui ne saurait beaucoup le compromettre :

« Le premier devoir du Parlement est de procéder à l'étude approfondie des services ministériels et des diverses politiques poursuivies parallèlement, pour réaliser d'abord et avant tout d'importantes économies. Ce premier effort doit d'abord être demandé au budget lui-même ; le second sera, s'il est utile, fourni par les contribuables.

On a l'habitude de procéder inversement; qu'on renverse les termes du problème et l'on fera une bien meilleure et bien plus sage besogne.

C'est parler comme un sage ; mais aussi nous ne sommes qu'en Juin. Tout autre sera le langage en Décembre quand viendra cette représentation funambulesque, fantastique du budget voté par centaines de millions à l'heure.

Car notre F∴ Gervais ne propose ni plus, ni moins que des économies, et, fin renard qu'il est, se garde bien de nous indiquer le moyen.

Rogner sur le budget, c'est vite dit.

Mais ce qui est moins vite fait, c'est réduire l'appétit des budgétivores dont l'estomac souffre d'une dilatation chronique et progressive.

Qui osera proposer, à plus forte raison réaliser une réduction sur les traitements des fonctionnaires ? Ils sont douze cent mille, une armée aussi nombreuse que nos hommes de l'active et de la réserve réunis.

Qui osera proposer, à plus forte raison réaliser la suppression d'une quantité appréciable de ces trop nombreux et trop coûteux employés de la grande machine gouvernementale ?

Est-ce que les instituteurs et les institutrices ne réclament pas avec instances, presqu'avec menaces l'amélioration de leur sort ?

Cantonniers, douaniers, sous-agents des postes voudraient aussi un peu plus de beurre sur leur pain.

Quelle réponse feraient M. Caillaux et son prudent apologiste le député Gervais à ces demandes, si réellement ils sont disposés, chacun selon leurs moyens, « à réaliser d'abord et avant tout d'importantes économies » ?

Allons, ne soyons pas naïf, et prenons pour ce qu'elle vaut toute cette phraséologie officielle et officieuse.

Quand on veut sincèrement, réellement des économies, on ne se lance pas dans l'aventure coûteuse pour le présent, ruineuse et fâcheuse pour l'avenir du rachat de l'Ouest.

Le budget est dès maintenant en déficit de 62 millions : y a-t-il seulement un centime prévu pour les fameuses « Retraites Ouvrières » ?

C'est donc le bluff sur toute la ligne, et nous sommes indulgents, en n'employant pas d'autre mot.

Etonnez-vous après cela que notre Préfet du Nord n'hésite pas à s'en donner à cœur joie pour les augmentations de dépenses !

Il travaille à Lille, comme ses patrons à Paris.

Ceux-ci augmentent chaque année le train de maison de la France, sans souci de ses ressources, sans souci du lendemain.

M. Vincent augmente chaque année le train de maison du département.

Sans hésitation, ni scrupule, notre fonctionnaire puritain jette par les fenêtres l'argent du département pour acquérir les biens volés aux congrégations.

Ce faisant, il compte mourir dans la peau d'un philanthrope de première marque ; à chacun sa façon de se dépenser pour le bien de l'humanité. En tout cas ce ne fut pas celle d'un Vincent de Paul ou des vieux Lillois dont les noms sont gravés sur les tables d'honneur de nos établissements charitables.

Pour nous, humbles contribuables obligatoires, en tout cela nous ne comprenons que ces trois mots : Ouvrons nos poches !

V. H.

ÉCHOS

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE

M. l'abbé Lescroel, professeur à l'Institution Saint-Jude, à Armentières, est nommé vicaire à Anzin.

LA FILATURE DE COTON AUX ÉTATS-UNIS

On mande de Boston que les filatures de coton de la Nouvelle-Angleterre, employant 35.000 hommes qui travaillaient à la journée réduite, ont repris la journée normale à partir du 1er juin.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

A LILLE, à l'Asile des Cinq-Plaies, de Mlle Emilie [illegible], Enfant de Marie, pieusement décédée dans sa cinquantième année, munie des sacrements. Les funérailles auront lieu jeudi, à neuf heures, en l'église paroissiale de Saint-Benoit Labre, et l'inhumation se fera au cimetière de l'Est.

A LILLE, de M. Louis Baude, membre de la Confrérie du Saint Sacrement et du Tiers-Ordre de Saint-François, ancien pèlerin de Lourdes, décédé dans sa trente-huitième année, muni des sacrements, miné par une longue maladie dont il avait supporté les souffrances avec une résignation admirable. Il était très estimé des nombreuses personnes avec lesquelles l'avaient mises en relations son expérience de bon tailleur, ses démarches de représentation commerciale et surtout sa participation dans les œuvres de l'Action Libérale du canton Ouest de Lille ou du Secrétariat Populaire de Sainte-Catherine. Il avait aporté à ces organisations l'entière collaboration d'un travailleur intelligent et chrétien.

Les funérailles auront lieu jeudi, à huit heures et demie, en l'église Sainte-Catherine. Assemblée à la maison mortuaire, rue des Trois-Mollettes, 44.

A SOOX, de M. Désiré [illegible], pieusement endormi dans le Seigneur lundi, à l'âge de 75 ans.

Le vénéré défunt appartenait à une de ces anciennes familles de Flandre, universellement estimées. Conseiller municipal et commandant de la subdivision des sapeurs-pompiers, il s'était toujours distingué par son expérience, sa loyauté, sa bonté. Les travailleurs perdent un ami et un soutien. Catholique convaincu, il fut le premier à accepter à faire partie du Comité catholique paroissial.

Il était l'oncle de M. l'abbé Decherf, supérieur de l'Institution Notre-Dame des Dunes, à Dunkerque, et de M. le docteur Decherf, de Tourcoing.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

AU DIOCÈSE DE MOULINS

A propos de la lettre de Pie X aux cardinaux, nos lecteurs verront avec intérêt les lignes suivantes de Mgr Lobbedey :

De ce chef, notre diocèse est dépouillé, d'après les chiffres publiés au « Journal officiel », de la somme totale de un million neuf cent trente-trois mille, quatre cent quatre-vingt-huit francs ; soit huit cent trente-cinq mille, cent seize francs pour la caisse diocésaine, et plus d'un million pour les fondations.

A qui incombe la responsabilité de cette spoliation sacrilège ?

N'est-ce pas à ceux qui ont voté les dispositions légales en vertu desquelles cette... opération s'accomplit ? N'est-ce pas à ceux qui, au lieu de remettre purement et simplement les sommes en question à ceux auxquels elles devaient revenir, ont établi et imposé des conditions si complètement opposées à la hiérarchie catholique, ou si insidieuses, qu'elles en rendaient le refus inévitable ?

Devant la génération présente, comme devant l'histoire, qu'ils en portent tout le poids.

Les ÉLECTIONS CONTESTÉES devant le Conseil de Préfecture

Hier, après-midi, première séance du Conseil de Préfecture pour l'examen des deux cent trente-cinq élections contestées, pas une de moins ; mais le président, M. Grand, vice-président du Conseil, mène les choses rondement.

Le Conseil ne jugeant que sur les pièces annexées au procès-verbal ou sur les protestations écrites, M. Grand a vite demandé, soit au protestataire, quand il se présente lui-même, soit aux avocats, qui lui semblent parler trop longtemps, d'indiquer leurs conclusions après le préambule exposé.

M. Grand est assisté de MM. Ricard et Regnier, conseillers de préfecture.

Le siège de commissaire du gouvernement est occupé par le secrétaire-général de la préfecture, M. Richard.

M. Guerlay remplit les fonctions de secrétaire-greffier.

Quelques avocats sont à leur banc ; quelques personnes, derrière eux, constituent tout le public.

Il faut dire aussi que les vingt-cinq affaires inscrites au rôle n'offrant pas un intérêt palpitant.

C'est, par exemple, M. Butruille, de TOURMIGNIES, qui proteste contre le second tour de scrutin.

Faits de pression, électeurs conduits au scrutin par des partisans de la liste élue, défaut d'annexion au procès-verbal de bulletins contestés, tels sont les faits auxquels s'efforce de donner de l'importance l'avocat du protestataire, qui va jusqu'à réclamer l'annulation des opérations et, subsidiairement, une enquête.

Ces griefs, réplique Me Cointrelle, ne tiennent pas debout. Il n'y a, au procès-verbal, qu'un seul bulletin annexé, qui, ajouté ou déduit, ne change rien au résultat.

En délibéré.

Cette affaire n'a été appelée qu'après celle de WARHEM. M. Mormentyn s'élève contre l'élection des conseillers élus au premier tour.

Il y aurait eu distribution d'une fausse liste de candidats, que le maire aurait désavouée, mais qui lui aurait valu quelques voix supplémentaires.

Le maire vient affirmer que cette distribution ne lui a pas profité.

En délibéré.

Le Conseil met d'ailleurs en délibéré toutes les autres affaires.

MM. Vanhove et Looten protestent contre l'élection du maire, de l'adjoint et des délégués sénatoriaux de COUDEKERQUE-BRANCHE.

L'irrégularité consiste en ce que les délégués sénatoriaux ont été désignés avant l'élection du maire et de l'adjoint, et en ce que ceux-ci n'ont été élus qu'ensuite, et par quatre conseillers seulement.

Me Selosse fils fait valoir la protestation ; M. Richard, au contraire, estime que l'élection des délégués sénatoriaux est valable ; il s'en rapporte, pour le reste, à la sagesse du Conseil.

A RACHES, le doyen d'âge du Conseil, n'a pas lu la loi avant de faire procéder au vote pour l'élection du Maire. De plus, un conseiller s'est trompé et a mis dans l'urne un bulletin blanc. Il y avait 16 votants, dont ce bulletin blanc. La majorité a été comptée sur 16 suffrages exprimés, au lieu de l'être sur 15. Le maire a été proclamé élu avec 8 voix.

Selon M. Richard, le maire doit être élu, car nul n'est censé ignorer la loi.

Il est encore protesté contre l'élection de l'adjoint spécial d'ESTAIRES, contre celle de l'adjoint d'ESWARS, parce que, dans cette dernière commune, le maire se serait adressé à un conseiller entre le 1er et le second tour de scrutin, et que ce conseiller aurait déclaré qu'il votait pour M. Chauvin.

A SAILLY-LEZ-LANNOY, l'adjoint au maire est receveur buraliste. Il s'agit de savoir s'il est éligible.

A MÉRIGNIES, M. Lemaire proteste contre l'élection de MM. Brouers, Brunel, Descloquemant, Hennes, Lemaire, Trublin et Villemot. Il y aurait, d'une part, 31 bulletins, de l'autre 26 bulletins à annuler, de sorte que quatre candidats seraient élus au premier tour.

A CAPPELLE (arrondissement de Dunkerque), le vote d'un militaire, d'après M. Vandoysen aurait vicié les opérations électorales.

A NIEPPE, M. Sence a été élu conseiller municipal: mais le préfet s'élève contre cette élection sous prétexte que M. Sence serait appointé par la commune, en qualité de balayeur.

Me Cointrelle expose que M. Sence a cessé de travailler pour la commune depuis le mois de janvier dernier.

MM. Bastien et Pillot, d'OHAIN, avancent qu'il y a eu des irrégularités au premier tour, comme le vote d'un électeur sous le coup d'un mandat d'amener et la séquestration de plusieurs électeurs.

Pour NEUVILLE, on discute sur les signes extérieurs de quelques bulletins, sur la présence d'un seul membre au bureau à certain moment de la journée, sur le défaut d'annexion au procès-verbal de bulletins contestés.

Me Bataille soutient la protestation de M. Duhan, contre l'élection de M. Dallenne comme adjoint au maire de WAVRIN.

M. Dallenne étant garde du syndicat de desséchement des marais de la Haute-Deûle, doit être inéligible, explique Me Bataille, en apportant à l'appui de ses dires, des textes récents de la Cour de Cassation.

Enfin, à propos des élections de LECLUSE, il est prétendu que certains bulletins contenaient des signes intérieurs; pour celles de ROUBAIX, que les portes d'un bureau étaient fermées pendant le dépouillement.

Me Cointrelle plaide pour la validité des élections à Lécluse; Me Clety pour la validité de celles de Roubaix.

Avant de lever la séance, à 5 h. 1/2, le Conseil déclare valides les élections des délégués sénatoriaux de PÉRONNE.

LA COMPAGNIE DE COURRIÈRES contre le « Réveil du Nord »

CONDAMNATIONS

Mardi matin, au début de l'audience, le Tribunal Correctionnel d'Arras a rendu ses jugements dans les affaires intentées au « Réveil du Nord », — pour diffamation — par la Compagnie de Courrières, M. Lavaurs, directeur, et M. Bar, ingénieur en chef.

Les prévenus étaient MM. Calamme, gérant du « Réveil », à l'époque des premiers articles, puis Gest, gérant à l'époque des derniers articles ; Siauve-Evausy, rédacteur en chef, et Vermesch, rédacteur correspondant à Lens.

Dans la première affaire : « La Compagnie des Mines de Courrières contre MM. Calamme, Siauve et Vermesch », le Tribunal condamne solidairement les prévenus à 500 fr. d'amende, à l'insertion du jugement en tête du « Réveil » sous une astreinte de 10 fr. d'amende par jour de retard, à l'insertion sans fixation de prix dudit jugement dans quatre journaux de la région et six journaux de Paris au choix de la Compagnie, à tous les frais y compris les frais d'enregistrement des jugements dans ces journaux et il réduit la contrainte par corps au minimum.

Dans la seconde affaire « la Compagnie des Mines de Courrières contre M. Gest », le Tribunal accorde un franc de dommages-intérêts, ordonne l'insertion de ce jugement en tête du « Réveil », sous la même astreinte que ci-dessus et dans quatre journaux de la région et six journaux de Paris.

Le Tribunal, à ce propos, stipule qu'il a été bien établi que le feu de la veine Cécile n'est pour rien dans la catastrophe, et que le « Réveil » a été coupable de persévérer à soutenir cette hypothèse.

Dans la troisième affaire « M. Lavaurs contre MM. Calamme et Siauve », ceux-ci sont condamnés solidairement à 2000 francs de dommages-intérêts, à tous les frais, à l'insertion dans le « Réveil » et dans dix autres journaux, à la contrainte par corps au minimum.

Dans la quatrième affaire : « M. Bar contre M. Calamme », ce dernier est condamné à 500 francs de dommages-intérêts, à tous les frais, à l'insertion du jugement dans le « Réveil » et dans dix journaux, aux frais et à la contrainte par corps.

LA Ligue patriotique des Françaises A VALENCIENNES

Conférence sur la Franc-Maçonnerie par le Général de CHALENDAR

La conférence organisée par le comité valenciennois de la « Ligue Patriotique des Françaises » dimanche après-midi, à la salle Watteau, a obtenu le plus grand succès.

Le Comité des Dames qui s'est si vaillamment mis à l'œuvre il y a un an, peut certes se féliciter des magnifiques résultats obtenus, résultats qui sont un sérieux encouragement à continuer son active et intelligente propagande.

Malgré une magnifique journée estivale, le public avait répondu avec empressement à l'appel du Comité et la grande salle Watteau s'est trouvée complètement remplie.

La séance était présidée par M. l'abbé Démoulin, curé du faubourg de Paris. Sur l'estrade avaient pris place : M. le chanoine Capliez, archiprêtre ; M. le chanoine Jourdain ; M. l'abbé Fontaine, aumônier des œuvres ; le conférencier, M. le général de Chalendar, qui compte de nombreuses sympathies dans notre ville ; Mme Degouve-Denuncques, secrétaire ; les dames du Comité ; MM. Jules Billiet, Léon Renard, Paul Piérard, Jean Roguin, Delcourt-Haillot, etc.

En ouvrant la séance, à trois heures un quart, M. l'abbé Démoulin, remercie le nombreux auditoire, rappelle le travail accompli déjà par la Ligue, et engage vivement toutes les personnes présentes à se joindre à elle pour développer la propagande.

Ces paroles, dites avec un accent entraînant, sont vivement applaudies.

Mme Degouve-Denuncques, dans un rapport substantiel et documenté, expose brièvement, d'une façon lumineuse les résultats vraiment remarquables obtenus par le Comité depuis sa fondation qui remonte exactement à un an. Des centaines et des centaines d'adhésions ont été recueillies en ville, six comités locaux ont été fondées; une bibliothèque fonctionne rue des Récollets, ainsi qu'une école ménagère, une œuvre des catéchismes, un service de consultations judiciaires. Enfin, le comité a continué sa propagande en faveur de la bonne presse, dont le succès va grandissant. Le comité donne tout son zèle à cette œuvre qui a une très grande importance, et, heureux des encouragements de Monseigneur Delamaire et du Saint-Siège, il continuera avec activité et dévouement l'œuvre commencée. Toutes les mères de famille sont invitées à s'inscrire à la Ligue.

Ce rapport recueille l'approbation générale.

M. Démoulin insiste pour le développement de la bonne presse, œuvre importante, nécessaire, urgente. Puis il présente le général de Chalendar, lequel appartient à une famille valenciennoise, justement renommée par les services qu'elle a rendus et qu'elle rend encore chaque jour. La présence du général est un précieux encouragement pour la Ligue, qui apprécie son œuvre de conférences : « Acclamé à Paris, dit-il, vous le serez aussi à Valenciennes ».

LA CONFÉRENCE DU GÉNÉRAL DE CHALENDAR

M. de Chalendar se lève et aborde aussitôt son sujet : *Le Péril Maçonnique* qu'il traite avec une grande clarté, et une documentation remarquable. Son organe sympathique, sa diction très nette, son éloquence persuasive lui valent un vif succès.

Pendant plus d'une heure, l'assistance est restée sous le charme de sa parole, suivant avec un intérêt qui allait croissant, le conférencier dans le développement de sa remarquable étude sur la Franc-Maçonnerie.

M. de Chalendar montre que les Papes ont depuis longtemps signalé le danger maçonnique, rappelle la parole de l'Archevêque d'Aix : « Nous ne sommes pas en République, mais en Franc-Maçonnerie » ; et il regrette que tant de bons français ne veulent pas voir le péril, et les appelle au combat contre cette secte malfaisante qui ne tend à rien moins qu'à la destruction de la Religion, de la Famille et de la Patrie.

La Franc-Maçonnerie a longtemps prétendu qu'elle ne s'occupait ni de politique, ni de religion. Elle mentait : elle ment toujours, d'ailleurs ; le mensonge est son arme favorite; elle suit les indications de Voltaire qui lui a dit : « Le mensonge est une vertu quand il fait du bien ». La F∴ M∴ non seulement fait de la politique, mais elle est parvenue à s'emparer du pouvoir. Des documents émanant d'elle établissent que le Président de la République, le président de la Chambre et neuf ministres sur onze sont francs-maçons — que dirait-on d'un ministère où tous les ministres seraient des curés !

Elle tient toute l'administration en main depuis les préfets jusqu'au menu fretin par la crainte de la délation. Elle a mis plus d'un siècle pour fausser la mentalité du pays, par la corruption, la fraude, le mensonge et la délation. La propagande a été active et incessante dans toutes les sociétés de tous genres, jusque dans les mutualités. La Ligue de l'Enseignement et la Ligue des Droits de l'Homme sont des instruments puissants dans ses mains. Elle possède, au surplus, une arme terrible : la Presse. Elle s'est emparée des journaux, et là, où elle n'a pu commander, elle a introduit ses émissaires qui continuent son œuvre. Enfin, elle a la haute main sur les agences chargées de dénaturer les événements, comme on l'a vu pour la Russie et le Portugal.

C'est ainsi que la F∴-M∴ est arrivée à constituer un bloc, composé de juifs, de la plus grande partie des protestants, de tous les alliés, des arrivistes, des apaches, et, pour le surplus, d'un grand nombre d'imbéciles ; et c'est ça qui nous gouverne !

L'orateur montre la main de la Franc-Maçonnerie dans les scandales du Panama, dans l'affaire Humbert, dans le milliard des congrégations, et dans tous les scandales de ces trente dernières années, jusques et y compris cette épouvantable affaire des bouchers juifs de l'Est, qui empoisonnaient nos soldats. A propos du Panama, il rappelle le rôle mystérieux joué par Cornélius Herz, qui jouit jusqu'à sa mort d'une immunité complète grâce aux petits papiers qu'il possédait. Ces papiers sont tombés, à sa mort, dans les mains de l'Angleterre, et ceci explique pour beaucoup le rapprochement franco-anglais, surtout quand on sait que Clémenceau était l'homme-lige de Cornélius Herz.

La F∴-M∴ n'a cessé aussi de poursuivre la démoralisation de la France. Vindice écrivait à Nubius, le chef suprême en 1838 : « Faites des cœurs vicieux, vous n'aurez plus de catholiques ! Popularisons le vice dans les multitudes ; qu'elles le respirent par les cinq sens; qu'elles le boivent, qu'elles s'en saturent ».

Cet abominable conseil a été suivi de point en point. L'alcoolisme a fait des progrès immenses, et l'on a constaté l'augmentation des criminels et des fous, le développement des maladies contagieuses. D'autre part, l'obscénité a envahi les théâtres, les vitrines, les journaux, les rues elles-mêmes. Les résultats sont désastreux, mais l'œuvre maçonnique s'accomplit.

Et comme cela ne lui suffisait sans doute pas, la F∴-M∴ a encore empoisonné la jeunesse française en se servant des instituteurs. — Depuis 1879, on a éliminé les instituteurs qui faisaient uniquement leur devoir ; on a supprimé aussi les Frères des Ecoles chrétiennes. Trois hommes, Buisson, Steeg et Pécaud ont été chargés d'imprimer la direction maçonnique aux écoles normales chargées de former la mentalité des instituteurs. Et depuis, nous avons des instituteurs qui déclarent que Dieu et l'âme n'existent pas, et qui plantent le drapeau dans le fumier. On a chassé Dieu de l'école, expurgé les livres de classe, ridiculisé Dieu, et de l'école sans Dieu on a fait l'école contre Dieu. Les instituteurs ont suivi à tel point le programme qu'ils se sont affiliés à la C. G. T. De sorte que, naguère, un général prussien a pu, dans un toast, « boire aux instituteurs français, dont « l'antipatriotisme prépare l'entrée triomphale « de son Empereur à Paris ». Et si quelqu'un a dit depuis que les instituteurs constituent « un péril national », on a le devoir d'ajouter que ce péril, c'est la F∴-M∴ qui l'a créé.

Il est évident, en effet, que si, en cas de guerre, les conscrits élevés par eux, suivant leurs leçons, ou bien désertent, ou bien tirent sur leurs officiers, ce serait la catastrophe finale et la fin de la France : le « grand chambardement » annoncé par Reinach. Voilà le danger, imminent, et que beaucoup ne veulent pas voir.

« Il faut cependant espérer, conclut l'orateur, mais il ne faut pas déserter la lutte. Montrons au peuple où sont ses amis et ses ennemis. Et formons le bloc de tous les braves gens pour lutter par tous les moyens et avec toute notre énergie contre le bloc maçonnique, et, Dieu aidant, la France sera sauvée ! »

Le général de Chalendar, qui avait recueilli de fréquentes approbations au cours de sa conférence, est l'objet de plusieurs salves d'applaudissements enthousiastes de toute la salle.

M. Demoulin remercie alors l'orateur de ses paroles éloquentes, persuasives et si vraies contre la secte maçonnique. Il est convaincu que tous ses auditeurs feront ce qu'il demande : « parce que de notre persévérance et de notre courage dépend l'avenir de la France ».

Après la conférence, à cinq heures et demie, un salut a été chanté à l'église N.-D. du Sacré-Cœur, au Faubourg de Paris.

Bonne journée pour la Ligue Patriotique des Françaises !

Le Congrès Eucharistique DE NEUF-BERQUIN

Splendides manifestations. — Les offices. — Deux grandes réunions simultanées : l'une dans l'église qui est comble ; l'autre, à cause du nombre des congressistes, doit se tenir sur la place. — Magnifique procession.

Le Congrès Eucharistique de Neuf-Berquin eut dimanche plein succès.

Le matin. — Un grand nombre de personnes s'approchèrent de la Table-Sainte et allèrent visiter le Dieu qu'elles devaient si bien glorifier dans l'après-midi. A la grand'messe, chantée par M. le doyen de Merville, M. le vicaire-général Lamant donna le sermon de circonstance ; Toute l'assistance, si profondément recueillie, écouta avec la plus religieuse attention la parole de l'éloquent prédicateur. Plusieurs ecclésiastiques avaient tenu, dès le matin, à rehausser par leur présence l'éclat de cette fête. Parmi eux, on remarquait : MM. Lamant, vicaire-général, M. le chanoine Lamérand, directeur des Œuvres Eucharistiques, le chanoine Boedt, curé d'Estaires, Larglade, doyen à Douai, Petitprez, supérieur du collège de Valenciennes, Tillie, missionnaire diocésain, etc.

L'après-midi. — A 3 heures, commencèrent les séances du Congrès.

Toute l'église est archicomble d'hommes et de jeunes gens des divers groupes de J. C. du canton. M. le Vicaire-Général présida la réunion des hommes. Un magnifique rapport concernant le culte de la Sainte-Eucharistie dans le décanat de Merville donna un aperçu de ce qui se fait dans chaque paroisse du canton. — M. le chanoine Lamérand posa plusieurs questions et provoqua un échange de vues sur ce qui pourrait être fait désormais dans certaines paroisses — pour augmenter encore le culte dû au Saint-Sacrement.

Pendant la réunion des hommes tenue à l'église, M. le chanoine Boedt, présidait la réunion des dames qui se tint en plein air, sur la Place, à cause du grand nombre de personnes accourues à Neuf-Berquin pour profiter du Congrès. — Là aussi bien des idées furent émises concernant ce qui désormais pourrait être fait dans certaines paroisses du décanat. A la fin de cette réunion, M. Lamérand tint à adresser quelques paroles de félicitations et d'encouragement.

A 4 h. 1/2, pendant les petites vêpres, le cortège s'organisa pour la grande procession du Saint-Sacrement. Rien d'imposant comme ces divers groupes représentant les symboles de Jésus-Hostie, ces groupes d'enfants en costume, ces jeunes filles en blanc, ces nombreux groupes d'hommes et de jeunes gens réunis les uns autour de leur bannière du Saint-Sacrement, les autres autour de leur drapeau.

Les décorations des rues étaient du meilleur goût. Sur un parcours de près de deux kilomètres, c'était partout arcs de triomphe, tentures, oriflammes, panoplie et guirlandes. Sur la Place, un magnifique reposoir avait été dressé — et c'est là, avant le chant du « Credo » et la bénédiction du Saint-Sacrement, que M. le chanoine Lamérand harangua la foule nombreuse, compacte et recueillie, et fit acclamer Jésus-Roi et Sauveur des hommes.

Une grande piété a régné durant toute la procession, dans les divers groupes où on récitait le chapelet à haute voix, où on chantait des hymnes et des cantiques en l'honneur du Saint-Sacrement.

Le Congrès Eucharistique marquera dans les annales de la chrétienne paroisse de Neuf-Berquin et laissera dans l'esprit de tous ceux qui y ont pris part un impérissable souvenir des beautés de la religion catholique.

Un enfant ébouillanté

A FLERS-BREUCQ

Hier, à dix heures du matin, le petit-fils des époux Caillaux, demeurant cité Duhamel, un garçon de deux ans, trompant la vigilance de sa grand'mère, est tombé dans une marmite d'eau bouillante placée à terre.

Le pauvre bébé a eu le dos complètement brûlé. Il a reçu les soins du docteur Bertoux.

LES ORAGES DE LUNDI

A MONS-EN-BARŒUL

La foudre est tombée à deux endroits différents ; une première fois dans la sacristie de l'église de Mons-en-Barœul, faisant un assez grand trou à la toiture et renversant une cheminée. Un commencement d'incendie se déclarait, mais heureusement trois habitants de la rue du Patronage, MM. Manges, Leleu et Chantry, s'en aperçurent et vinrent aussitôt prévenir M. le curé Rigaut qui, accompagné de ses vicaires et de ces hommes dévoués, éteignirent ce commencement d'incendie. Sans eux, certainement, la sacristie aurait été entièrement brûlée.

La seconde fois, la foudre est tombée sur l'usine de vernis de MM. Claessens frères, rue Thiers, y faisant un millier de francs de dégâts. Partout, dans la commune, les jardins ont été ravagés.

A FLERS-BREUCQ

La foudre est tombée sur l'estaminet du Nouveau Vert-Feuillage, tenu par M. Arthur Prevost, rue d'Hem, où elle a enlevé complètement la cheminée et endommagé sérieusement la toiture. Le feu, par bonheur, ne s'est pas communiqué à l'habitation.

L'ouragan, qui a occasionné un peu partout des dégâts, a renversé, rue Hoche, un grand chêne qui se trouvait dans la pâture de M. Méplom. Brisé net au pied, le gros arbre est tombé à travers la route qu'il a barré complètement.

A WASQUEHAL

Les habitants effrayés se sont levés en grand nombre, attendant un temps plus calme.

Un vent violent n'a cessé de souffler pendant près d'une heure, brisant les branches d'arbres, endommageant les toitures et renversant, de-ci, de-là, quelques palissades.

On a constaté un dégât de ce genre à la distillerie agricole. Les cultures, encore peu avancées, n'ont heureusement pas eu trop à souffrir de l'ouragan.

A TEMPLEUVE

C'est vers 10 heures que l'orage a grondé sur la région de Templeuve. La foudre est tombée en maints endroits, mais heureusement n'a pas fait de victimes.

Des arbres ont été fendus au Bourg, au Fourneau dans une pâture attenante à la ferme de M. Delboe ; enfin au Riez, le coup a été si extraordinaire que les débris d'un peuplier foudroyé sont allés se fixer dans le mur de la maison de M. Ducatillon brisant plusieurs carreaux dont les éclats ont été projetés dans l'intérieur de la chambre où les habitants qui sommeillaient ont été du coup projetés en bas de leur lit. Bref, ils en ont été quittes pour la peur.

A Cobrieux, le tonnerre est tombé sur un moulin, et à Gepech, au hameau du Humont, sur une ferme, sans occasionner de dégâts sérieux ; quelques pannes du toit seules ont été brisées ; la fermière, Mme Delbassée, qui battait le beurre, fut renversée ; elle s'est relevée sans blessures.

A ARMENTIÈRES

L'orage a duré de 10 heures 1/2 du soir à 1 heure du matin.

La foudre est tombée à l'Attargette sans causer de dégâts apparents.

Au Marin, au-delà de la barrière de la rue Marle, un arbre a été complètement dépouillé de ses branches.

Au moulin à vapeur d'Erquinghem, un cheval a été tué dans l'écurie et un chien dans la cour.

Une vache a été également tuée dans une pâture de Mme Ve Norry.

A Erquinghem, chez M. Chavatte, marchand de lait, un arbre a été fendu du haut en bas et une pendule réduite en miettes sur une cheminée.

Aucun accident de personne à signaler.

A HERZEELE

Trois maisons incendiées

L'orage de lundi soir a été d'une violence inouïe dans les environs.

La foudre est tombée en plusieurs endroits et a causé trois incendies dont on apercevait les lueurs.

A DUNKERQUE

Dans la nuit de lundi à mardi, un orage d'une violence extraordinaire s'est abattu sur la région de Dunkerque.

A Hondschoote, la foudre a mis le feu au toit en chaume de la ferme occupée par Mme Ve Pierre Lelieur. Ce commencement d'incendie put être assez rapidement éteint.

Dans la même commune, la foudre a abattu un arbre et renversé une cheminée.

Dans la matinée, le bruit courait avec persistance que l'église de Steenvoorde avait été détruite par l'orage. Nous sommes heureux de pouvoir démentir cette information dénuée de tout fondement.

A DOUAI

Les bourrasques de vent ont renversé et arraché des arbres en différents points de la ville, notamment au jardin de la Tour des Dames.

A RAISMES

La foudre est entrée dans une maison de la rue Gilberte, habitée par M. Miroux ; elle a tout bousculé dans la cuisine, est sortie par la cheminée qu'elle a abattue, et dont les briques ont brisé la véranda.

A FRESNES

La foudre est tombée en différents endroits, notamment sur la maison de M. Hugon, dans les corons de Fresnes-Midi. Les dégâts sont purement matériels. On ne signale pas d'accident de personne.

EN BELGIQUE

Six personnes foudroyées

Incendies, effondrements

L'orage s'est déchaîné, terrible, sur la partie occidentale de la Belgique.

Six personnes ont été foudroyées.

De nombreuses maisons ont été incendiées ou se sont effondrées.

Rien que dans les environs de Courtrai, il y a eu 5 incendies.